UCLouvain

CLAS2M4

2026 - 2027

Master [120] en enseignement section 4 : grec ancien et latin

A Louvain-la-Neuve - 120 crédits - 2 années - Horaire de jour - En français
Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**
Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**
Activités sur d'autres sites : **NON**
Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**
Organisé par: **Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)**
Sigle du programme: **CLAS2M4**

Table des matières

Introduction 2
Profil enseignement 3
- Compétences et acquis au terme de la formation 3
- Structure du programme 4
- Programme 4
  - Programme détaillé par matière 5
  - Enseignements supplémentaires 8
  - Prérequis entre cours 9
  - Cours et acquis d'apprentissage du programme 9

Informations diverses 10
- Conditions d'accès 10
- Règles professionnelles particulières 13
- Pédagogie 13
- Evaluation au cours de la formation 13
- Gestion et contacts 13

CLAS2M4 - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le master en enseignement (section 4) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant·e du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 120 crédits. Cette formation est une formation de deuxième cycle obtenue après un diplôme de bachelier donnant accès à ce master en enseignement (section 4). L'orientation disciplinaire de ce master en enseignement (section 4) détermine les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 4) est de dispenser à l'étudiant·e une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant·e et pouvoir y évoluer positivement.

Votre profil

Vous souhaitez enseigner votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur.

Vous répondez aux conditions d'admission à ce programme.

Votre futur job

Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur

Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

CLAS2M4 - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Avec ses partenaires des hautes écoles associés à ce programme, l'intention de l'UCLouvain est de former des professionnel·les de l'enseignement à la fois instruits, créatifs, autonomes, prêts à travailler en équipe et engagé·es dans un projet démocratique pour l'École et pour la Société.

L'enseignant·e est appelé·e à jouer un rôle essentiel auprès de ses élèves, ainsi que le précise le Code de l'Enseignement du 3 mai 2019 :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun·e des élèves ;
- amener tous·tes les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous·tes les élèves à être des citoyen·nes responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous·tes les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

La formation initiale de l'enseignant·e s'appuie sur la maîtrise d'acquis préalables que l'étudiant.e aura à mobiliser et à développer à travers différentes activités de son master :

- les savoirs de la (des) discipline(s) à enseigner ;
- une communication claire et correcte dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit ;
- un rapport critique et autonome avec les savoirs de référence (scientifiques et culturels) ;
- des capacités relationnelles liées au profil du métier ;
- une culture générale riche et une ouverture à la diversité des cultures qui permettent d'éveiller les futurs élèves au monde et à ses transformations ;
- le souci de participer au rôle de démocratisation de l'école.

Au terme du master en enseignement (section 4), le·la diplômé·e aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 sur la formation initiale des enseignant.e.s.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. En tant qu'acteur institutionnel, social et culturel :

1.1. agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
1.2. comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
1.3. analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
1.3.1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.
1.4. maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel.

2. En tant qu'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective :

2.1. s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
2.2. identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
2.3. contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.

3. En tant qu'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive :

3.1. maitriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
3.2. maitriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
3.3. maitriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
3.4. prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
3.5. agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
3.5.1. la conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
3.5.2. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
3.5.3. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;

3.5.4. la conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
3.5.5. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
3.6. maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
3.7. prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale;
3.8. créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
3.9. gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

4. En tant que praticien réflexif :

4.1. lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
4.2. mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
4.3. construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

5. Pratique et maitrise les tâches qu'il, elle sollicitera de ses élèves et a développé une connaissance fine des concepts et des processus qui sous-tendent l'exercice des compétences attendues dans les cours de langues anciennes ;

6 Identifie, élabore, à partir de la littérature scientifique et professionnelle, les savoirs scolaires à enseigner et en organise la progression ;

7. A développé la capacité à sélectionner les textes anciens et à les articuler à d'autres supports possibles en les associant à des objectifs d'apprentissage précis ;

8. Connait et a expérimenté une diversité de dispositifs didactiques dont il, elle peut identifier les principes, cerner les atouts et les limites, situer « l'histoire » parmi les formes scolaires, et se livre à une réflexion critique sur les différents outils de l'enseignant (ouvrages didactiques, manuels, revues, ressources numériques diverses…) ;

9. Sélectionne ou conçoit des dispositifs et séquences d'apprentissage propres à motiver les élèves et à les engager dans les tâches scolaires, et planifie une année d'enseignement en collaboration avec ses pairs ou ses collègues ;

10. Réfléchit sur ses pratiques d'enseignement (il, elle justifie les choix pédagogiques d'une préparation, rend compte de l'intérêt didactique des dispositifs adoptés) ;

11. Conçoit des démarches et des outils (situations, instruments) d'évaluation à valeur formative (notamment diagnostique) et certificative ;

12. S'est exercé·e à prendre des indices sur les apprentissages dans les situations de classe, à recevoir et évaluer des productions d'élèves, à repérer et comprendre les difficultés d'apprentissage, à concevoir des activités d'enseignement adaptées, éventuellement différenciées.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation diplômante « master en enseignement (section 4) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignant.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.
Le programme du master en enseignement (section 4), totalisant 120 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecole. 80 crédits sont pris en charge par l'Université et 40 crédits par les Hautes Écoles. Il s'organise autour des plusieurs catégories de formation :
- disciplinaire
- didactique et pédagogique
- sciences humaines et sociales
- stages
- recherche et intégration.

CLAS2M4 Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun

- Obligatoire
- Au choix
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

				Bloc annuel 1	Bloc annuel 2
Didactique et pédagogie (25 crédits)					
Un cours parmi:					
LEISS2101	Pédagogie générale *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*	Lara Hérinne	FR [q1] [37.5h] [5 Crédits]	x	
LEISS2102	Pédagogie générale *Cours dispensé à LLN en horaire décalé*	Yaovi Ayivor	FR [q1] [37.5h] [5 Crédits]	x	
MEISS2103	Pédagogie générale *Cours dispensé à Mons en horaire décalé*	Pierrick Renuart	FR [q1] [30h] [5 Crédits]	x	
LEISS2107	Ecole et diversités	Tess Malcourant	FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]		x
LFRA2003	Enseigner et apprendre le français et les langues anciennes du tronc commun	Thomas Claus	FR [q1] [37.5h] [5 Crédits]	x	
LGLOR2401	Didactique du latin	Grégory Clesse	FR [q1+q2] [30h+15h] [5 Crédits]	x	
LGLOR2402	Didactique du grec	Grégory Clesse	FR [q1+q2] [30h+15h] [5 Crédits]	x	
Sciences humaines et sociales (15 crédits)					
Un cours parmi :					
LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*	Véronique Leroy (supplée Baptiste Barbot) Nathalie Roland Nathalie Roland (supplée Baptiste Barbot) Morgane Senden Morgane Senden (supplée Baptiste Barbot)	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]	x	
LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages *Cours dispensé à LLN en horaire décalé*	Véronique Leroy Nathalie Roland Morgane Senden	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]	x	
Un cours parmi :					
LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*	Branka Cattonar Vincent Dupriez	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]	x	

				Bloc annuel 1	2
⊠ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation *Cours dispensé à LLN en horaire décalé*	Samir Barbana (supplée Vincent Dupriez) Branka Cattonar	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits]	x	

Un cours parmi :

⊠ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*	Hervé Pourtois	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits]	x	
⊠ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté *Cours dispensé à LLN en horaire décalé*	John Pitseys	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits]	x	

Un cours parmi :

⊠ LEISS2104	Communication en contexte scolaire *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*	Yaovi Ayivor Isabelle Bouchez Caroline Hanciaux Maxim Peeters Virginie Tricot Sophie Welvaert	FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]	x	
⊠ LEISS2105	Communication en contexte scolaire *Cours dispensé à LLN en horaire décalé*	Lara Hérinne Jessy Ketels Laurence Martin	FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]	x	
⊠ MEISS2106	Communication en contexte scolaire *Cours dispensé à Mons en horaire décalé*	Pierrick Renuart	FR [q1] [15h+15h] [5 Crédits]	x	

Stages (20 crédits)

LFRA9103	Stage d'observation en français et en langues anciennes du tronc commun (20 heures) et séminaire d'accompagnement	Thomas Claus (coord.)	FR [q1] [15h] [5 Crédits]	x	
LGLOR9403	Stage long et séminaire d'accompagnement en langues anciennes - (125h)	Cécile Brulard (coord.) Grégory Clesse (coord.)	FR [q1+q2] [52.5h] [15 Crédits]		x

Formation disciplinaire (40 crédits)

Les années paires, les étudiant.es suivent les cours suivants :

LGLOR2222	Linguistique historique du grec	Sarah Béthume Audrey Mathys	FR [q2] [45h+22.5h] [5 Crédits] ⊕	x	x
LGLOR2232	Latin préclassique et introduction aux langues sabelliennes	Nicolas Meunier	FR [q1] [45h+22.5h] [5 Crédits] ⊕	x	x
LGLOR2422	Séminaire d'auteurs grecs	Charles Doyen	FR [q1] [45h] [5 Crédits] ⊕	x	x
LGLOR2532	Séminaire de littérature latine	Aaron Kachuck	FR [q2] [45h] [5 Crédits] ⊕	x	x

Les années impaires, les étudiant.es suivent les cours suivants :

LGLOR2221	Dialectologie grecque	Audrey Mathys	FR [q1] [45h+22.5h] [5 Crédits] ∅	x	x
LGLOR2231	Métrique latine et latin impérial, vernaculaire et tardif	Nicolas Meunier	FR [q2] [45h+22.5h] [5 Crédits] ∅	x	x
LGLOR2431	Séminaire d'auteurs latins	Aaron Kachuck	FR [q1] [45h] [5 Crédits] ∅ *> English-friendly*	x	x
LGLOR2541	Séminaire de littérature grecque	Charles Doyen	FR [q2] [45h] [5 Crédits] ∅ *> English-friendly*	x	x

Recherche et Intégration (20 crédits)

Les trois UE doivent obligatoirement être suivies la même année.

LEISS2902	Initiation à la recherche en éducation *Cours dispensé à LLN en horaire de jour*	Stéphane Colognesi	FR [q1] [15h] [2 Crédits]		x
LGLOR2910	Séminaire d'accompagnement du mémoire		FR [q1+q2] [] [3 Crédits]		x
LGLOR2930	Mémoire	Sébastien Moureau (coord.)	FR [q1+q2] [] [15 Crédits]		x

Maîtrise de la langue française

Une épreuve liminaire de maîtrise de la langue française (EMLF) devra être présentée par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen OBLIGATOIRE est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie. Inscription à l'épreuve liminaire via la plateforme de l'EMLF. *Pour plus d'information*

De 0 à 5crédit(s)

				Bloc annuel 1	2
LEISS2207	Maîtrise de la langue française pour l'enseignement *L'UE sera retirée du programme annuel de l'étudiant en cas de réussite de l'épreuve liminaire*	Caroline Scheepers	FR [q2] [37.5h+7.5h] [5 Crédits]	x	

ENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour accéder à ce master, l'étudiant·e doit maîtriser certaines matières. Si ce n'est pas le cas, elle ou il se verra ajouter, par le Jury, au premier bloc annuel de son programme de master, les enseignements supplémentaires nécessaires.

La liste des enseignements supplémentaires reprise ci-dessous est non exhaustive. Le contenu définitif du module est arrêté par le jury.

- O Obligatoire
- ⊠ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- ⊘ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- Cours accessibles aux étudiants d'échange
- Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

⊠ Langues grecque et latine

⊠ LFIAL1770	Grec I - Initiation (niveau débutant)	Grégory Clesse	FR [q1] [30h+30h] [5 Crédits]
⊠ LGLOR1270	Grec II - Langue, textes et culture (niveau intermédiaire)	Sarah Béthume	FR [q2] [45h+30h] [5 Crédits]
⊠ LGLOR1321	Grec IIIA - Les structures de la langue: approche réflexive et traduction (niveau approfondi)	Audrey Mathys	FR [q1+q2] [45h+52.5h] [5 Crédits] ⊘
⊠ LGLOR1322	Grec IIIB- Les structures de la langue: approche réflexive et traduction (niveau approfondi)	Audrey Mathys	FR [q1+q2] [45h+52.5h] [5 Crédits] ⊕
⊠ LFIAL1180	Latin I - Initiation (niveau débutant)	Grégory Clesse	FR [q1] [30h+30h] [5 Crédits]
⊠ LGLOR1230	Latin II - Langues, textes et culture (niveau intermédiaire)	Nicolas Meunier	FR [q2] [30h+30h] [5 Crédits]
⊠ LGLOR1331	Latin IIIA - Les structures de la langue: approche réflexive et traduction (niveau approfondi)	Nicolas Meunier	FR [q1+q2] [45h+52.5h] [5 Crédits] ⊘
⊠ LGLOR1332	Latin IIIB - Les structures de la langue; approche réflexive et traduction (niveau approfondi)	Nicolas Meunier	FR [q1+q2] [45h+52.5h] [5 Crédits] ⊕

⊠ Auteurs grecs et latins

⊠ LGLOR1721	Explication d'auteurs grecs A	Charles Doyen	FR [q1+q2] [45h] [5 Crédits] ⊘
⊠ LGLOR1722	Explication d'auteurs grecs B	Charles Doyen	FR [q1+q2] [45h] [5 Crédits] ⊕
⊠ LGLOR1731	Explication d'auteurs latins A	Aaron Kachuck	FR [q1+q2] [45h] [5 Crédits] ⊘
⊠ LGLOR1732	Explication d'auteurs latins B	Aaron Kachuck	FR [q1+q2] [45h] [5 Crédits] ⊕

⊠ Littératures grecque et latine

⊠ LGLOR1422	Littérature grecque	Charles Doyen	FR [q1+q2] [45h+22.5h] [5 Crédits] ⊕
⊠ LGLOR1431	Littérature latine	Aaron Kachuck	FR [q1+q2] [45h+22.5h] [5 Crédits] ⊘

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme, c'est-à-dire d'activité (unité d'enseignement - UE) du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à une autre UE.

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

CLAS2M4 - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignant (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

SOMMAIRE

- > Conditions d'accès générales
- > Conditions d'accès spécifiques
- > Bacheliers universitaires
- > Bacheliers non universitaires
- > Diplômés du 2° cycle universitaire
- > Diplômés de 2° cycle non universitaire
- > Accès par valorisation des acquis de l'expérience
- > Accès sur dossier
- > Procédures d'admission et d'inscription

Conditions d'accès spécifiques

1° Être titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle.

2° Les candidats ne disposant pas d'un diplôme d'études supérieures de la Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle) devront apporter la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue française au niveau **C1** du Cadre européen commun de référence .

À défaut d'une attestation officielle délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir https://alte.org/Our-Full-Members), une attestation de l'Université justifiant un enseignement en français peut être acceptée.

Exemples de tests reconnus par le jury pour le français : DELF ou TCF .

Remarque importante : L'attestation officielle de maîtrise suffisante de la langue française, requise pour l'accès au programme, ne dispense pas du test de maîtrise de la langue française organisé le 3e mardi du mois d'octobre. Ce test est obligatoire pour tous les étudiant·es inscrit·es, quelle que soit l'origine de leur diplôme d'accès. En cas d'échec à ce test, une unité d'enseignement spécifique leur sera ajoutée au programme.

3° Apporter la preuve d'une compétence dans les matières suivantes :

- Introduction aux études classiques ;
- Civilisations de l'antiquité (philosophie, histoire et archéologie) ;
- Langue et littérature grecques ;
- Langue et littérature latines ;
- Philosophie ;
- Histoire et critique historique ;
- Théorie linguistique et littéraire ;
- Langues et littératures modernes.

À défaut d'une formation suffisante dans une ou plusieurs de ces matières, des enseignements supplémentaires seront intégrés dans le programme de master (de 15 crédits à maximum 60 crédits). Ce Conditions complémentaires d'accès est établi par le jury restreint sur la base du parcours antérieur de l'étudiant.

Bacheliers universitaires

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Bacheliers universitaires de l'UCLouvain			
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques		Accès direct	
Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes		Accès moyennant compléments de formation	0 à 60 crédits
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales		Accès sur dossier	
Bachelier en histoire		Accès sur dossier	
Autres bacheliers de la Communauté française de Belgique (bacheliers de la Communauté germanophone de Belgique et de l'Ecole royale militaire inclus)			

Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques	Accès direct	
Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes	Accès moyennant compléments de formation	0 à 60 crédits
Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales	Accès sur dossier	
Bachelier en histoire	Accès sur dossier	
Bacheliers de la Communauté flamande de Belgique		
	Accès sur dossier	Le diplôme devra être reconnu par le jury comme étant similaire à un bachelier dans la composante disciplinaire requise. En cas de similarité, le jury pourra ajouter jusqu'à 60 crédits d'enseignements supplémentaires. Ces enseignements supplémentaires sont destinés à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières prérequises pour les études visées.
Bacheliers étrangers		
	Accès sur dossier	Le diplôme devra être reconnu par le jury comme étant similaire à un bachelier dans la composante disciplinaire requise. En cas de similarité, le jury pourra ajouter jusqu'à 60 crédits d'enseignements supplémentaires. Ces enseignements supplémentaires sont destinés à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières prérequises pour les études visées.

Bacheliers non universitaires

Diplômés du 2° cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
Licenciés			
Masters			

Diplômés de 2° cycle non universitaire

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la Valorisation des acquis de l'expérience .

Sur la base d'une expérience professionnelle (en tant que salarié, indépendant à titre principal ou complémentaire, stagiaire professionnel, etc.) d'une durée minimale de cinq années, soit 60 mois, en équivalent temps plein, en lien direct avec les études visées, et/ou d'une expérience personnelle pertinente (études supérieures, volontariat, etc.) une admission par valorisation des acquis de l'expérience peut être envisagée. Les études supérieures peuvent être valorisées à concurrence de maximum deux années réussies.

Toute expérience valorisée devra être justifiée par un document officiel. Une expérience ne pouvant être attestée (formations autodidactes, etc.) ne pourra pas être prise en compte dans les cinq années requises par le jury d'admission.

Le master [120] en enseignement section 4 est accessible par valorisation des acquis de l'expérience aux titulaires d'un diplôme de premier cycle qui peuvent attester d'une expérience professionnelle de cinq années, en équivalent temps plein, exercée dans

l'enseignement secondaire supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, et relevant de la composante disciplinaire principale du master en enseignement visé.

Pour les masters [120] en enseignement section 4 construits autour de l'enseignement de deux disciplines, notamment les langues modernes, les langues anciennes et la traduction, l'une des deux composantes disciplinaires, que le ou la candidate souhaite valoriser par acquis de l'expérience, doit concerner l'une des langues anciennes ou modernes enseignées dans l'enseignement secondaire supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si le ou la candidate ne peut attester d'une expérience professionnelle et/ou personnelle de cinq années dans les deux langues modernes ou anciennes concernées par le master [120] en enseignement section 4, un module complémentaire de maximum 60 crédits peut être imposé par le jury d'admission.

Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation pour un maximum de 60 crédits ECTS, soit être refusé.

Critères de recevabilité

Le dossier du candidat sera jugé recevable s'il répond à l'ensemble des critères suivants :

- Diplôme du candidat délivré par un établissement reconnu par le WHED (voir https://www.whed.net/home.php)
- Lettre de motivation personnelle et originale. Une lettre de motivation originale est attendue, explicitant le projet personnel de formation.
- Parcours antérieur comportant **minimum 3 années d'études supérieures** (équivalant à 180 crédits ECTS), débouchant sur un diplôme de 1er cycle, **obtenu en maximum 5 ans.**
- Pour les titulaires d'un diplôme obtenu hors Belgique, **moyenne générale d'au moins 60%** (12/20) pour le cycle d'études réussi dans l'établissement d'origine et donnant accès à ce programme ;
- Pour les titulaires d'un diplôme obtenu hors Communauté française de Belgique (ou d'un pays dans lequel le français est l'unique langue officielle), attestation officielle d'une maîtrise de la ou des langue(s) au niveau requis (voir les conditions spécifiques d'accès) à joindre au dossier de demande d'admission. L'attestation officielle doit être délivrée par un organisme reconnu comme full member par l'ALTE (voir https://alte.org/Our-Full-Members).

Toute absence de document lors de la demande en ligne doit être justifiée (voir les questions fréquemment posées du Service des inscriptions de l'UCLouvain , et plus particulièrement « Comment faire, si lors de ma demande en ligne, on me demande une pièce dont je ne dispose pas encore ? »).

Les demandes d'accès sur dossier jugées recevables sont transmises à la Faculté par le Service des inscriptions. Les dossiers ne répondant pas à ces critères sont écartés d'office.

Critères d'admissibilité

Les demandes d'accès sur dossier transmises en Faculté par le Service des inscriptions de l'UCLouvain font l'objet d'un examen par le jury du programme selon les conditions d'accès spécifiques détaillées ci-dessus.

Le jury décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la qualité de la formation suivie et des résultats obtenus.

À l'examen du dossier, le jury sera particulièrement attentif aux éléments suivants :

- **Cohérence** entre le parcours académique antérieur du candidat et les prérequis du programme visé. La correspondance entre le parcours académique du candidat et le bachelier UCLouvain donnant un accès direct au master n'a pas lieu d'être parfaite, mais les compétences acquises (voir conditions d'accès spécifiques) doivent être proches. Exemple : pour une demande d'admission à un master en langues et lettres modernes, la formation antérieure du candidat comprend des cours de langues et littératures dans les deux langues modernes
- **Notes obtenues** dans les disciplines majeures (= cours du diplôme d'accès jugés équivalents par le jury aux cours obligatoires du programme de bachelier UCLouvain) du programme (voir les conditions d'accès spécifiques) ;
- **Arguments exprimés** par le candidat dans sa lettre de motivation (projet de formation/professionnel/personnel sur la base du parcours antérieur en lien avec le programme visé, cohérence entre la demande du candidat et le programme visé, preuve de consultation et compréhension du programme, etc.). Exemple : la combinaison de langues demandée par le candidat est organisée dans le programme.
- **Expérience acquise.** Si le diplôme d'accès a été obtenu il y a plus de 5 ans, il est impératif que l'expérience acquise depuis la sortie des études soit en lien direct avec le domaine d'études du programme demandé.

Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le Service des Inscriptions de l'université .

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.
Vous trouverez les informations légales nécessaires en cliquant ici .

PÉDAGOGIE

En collaboration avec ses partenaires des Hautes Écoles, l'UCLouvain propose un programme dynamique, conçu pour former des enseignants de langues anciennes engagés, compétents et ouverts sur le monde.

La formation intègre divers types de cours (cours théoriques, séminaires en petits groupes intra- ou interdisciplinaires) ainsi qu'une immersion progressive dans le métier grâce aux stages#: observation de pratiques enseignantes en classe, immersion de quelques jours en école, coenseignement avec le maitre de stage, pratiques actives d'enseignement dans différents niveaux. Ces activités sont organisées et accompagnées par une équipe pédagogique qui intègre des collaborateur·ice·s pédagogiques prêts à partager leur expérience du terrain.

Dans le domaine des langues anciennes, la formation accorde une attention particulière à l'analyse réflexive et à l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés à l'apprentissage et l'acquisition progressive des savoirs, savoir-faire et compétences attendus par les référentiels et programmes d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle combine ainsi des mises au point sur les pratiques enseignantes les plus favorables aux apprentissages et l'initiation à des approches innovantes pour développer les compétences langagières et (inter)culturelles des élèves.

Tout au long du parcours, les étudiant.es sont acteurs de leur formation : ils construisent leurs savoirs par l'expérience, la réflexion et l'échange. Les stages, les séminaires et les travaux (individuels et en groupe) sont pensés pour favoriser l'autonomie, l'esprit critique et la collaboration, et l'apprentissage tout au long de la carrière.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des évaluations . Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation se fait au moyen d'une combinaison de méthodes formatives et certificatives, incluant notamment des travaux pratiques en contexte scolaire, des présentations orales, des rapports écrits, des examens oraux ou écrits. Cette variété de méthodes d'évaluation permet d'apprécier le développement et la maitrise finale des compétences tout au long de la formation.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure	SSH/FIAL
Dénomination	Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	FIAL
Adresse de l'entité	Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 48 50
Site web	http://www.uclouvain.be/fial

Mandat(s)

- Doyenne : Elisabeth Degand
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Ecole de philosophie (EFIL)
- Ecole d'histoire, arts et cultures (EHAC)
- Ecole de langues et lettres (ELAL)
- Commission de programme en études de genre (GENR)
- Louvain School of Translation and Interpreting (LSTI)

Responsable académique du programme: sebastien.moureau@uclouvain.be

Jury

- Président: sebastien.moureau@uclouvain.be
- Secrétaire: gregory.clesse@uclouvain.be
- 3e membre du jury restreint: stephane.colognesi@uclouvain.be

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire (conditions d'accès, procédure d'admission et d'inscription, dérogation pour non-finançabilité, etc.): info-fial@uclouvain.be